

le besoin, surtout à nos vétérans. Voici les propres paroles du ministre telles que je les trouve à la page 1330 des débats :

C'est une chose que j'ai expliquée à la Chambre l'an dernier et que je répète : la raison pour laquelle le Gouvernement a continué son programme de constructions maritimes se trouve dans la grave situation ouvrière existante par tout le Canada à l'époque de l'armistice, situation qui s'est prolongée pendant tout 1919. Des milliers d'ouvriers et de manœuvres se trouvaient sans travail et comme, à cette époque, des milliers de nos braves soldats revenaient du front, le Gouvernement a compris que son devoir était tout tracé et qu'il devait continuer la construction maritime pour donner du travail non seulement aux hommes que cette industrie devait absorber, mais à d'autres individus ayant besoin de travail et en particulier aux démobilisés.

Telle est, monsieur l'Orateur, la quatrième raison par laquelle le ministre explique la prétendue nécessité de ce programme et, surtout de sa continuation. Reportons-nous à la dernière partie de son discours afin de voir si son explication était bien fondée. Voici en quels termes il se serait exprimé d'après le compte rendu des débats :

Comme je le disais tantôt, la guerre battait son plein ; la cherté des matériaux de construction était grande, et les ouvriers, habiles ou non, se trouvaient difficilement.

L'expérience a donc appris au Gouvernement que cette raison principale de continuer l'exécution du programme était peu fondée, puisque le jour où il eût à chercher la main-d'œuvre nécessaire, il constata que celle-ci manquait.

Dans ce même discours que je viens de citer, il est dit que le nombre d'hommes employés dans le service de la marine marchande de l'Etat canadien, comme officiers, mécaniciens, matelots ordinaires, chauffeurs, munitionnaires, etc., est de 1,674, dont 868 sont des Canadiens. La chose paraît singulière lorsque le Gouvernement nous dit que son premier objet en procédant à une exécution de ce programme, c'était de procurer de l'ouvrage aux Canadiens et plus particulièrement aux démobilisés. Dans les circonstances, nous sommes justifiables, je crois, de demander au ministre qu'il dise combien de ces démobilisés ont eu de l'emploi dans les chantiers du Canada pendant que se construisaient des navires qui coûtent si cher au Trésor. Nous avons certainement le droit de savoir pourquoi ce n'est pas à ceux qu'ils étaient destinés que les fonds publics ont été donnés. C'est là un renseignement que l'on aurait dû fournir au comité.

En présentant la motion par laquelle il propose que ne soit pas davantage discuté certain article de dépense, motion dans

laquelle, le premier ministre fait discrètement entendre que la gauche ne sait pas elle-même pourquoi la séance a duré toute la nuit, et je répondrais à cette observation que c'est à cause de notre besoin de renseignements. Il était visible que le Gouvernement allait mettre à profit cette pressante demande d'informations et qu'il la qualifierait d'obstructionnisme afin de pouvoir imposer la clôture, empêchant par là que la lumière soit faite sur le programme de constructions maritimes.

En présentant à la Chambre son état de situation des affaires de la marine marchande, le ministre a provoqué de la part de certains membres de la gauche et plus particulièrement de la part de l'honorable député de Lunenburg (M. Duff) la demande d'une explication de ce fait que n'apparaît point dans les comptes de 1919 la différence de \$148,000 qui existe entre le montant mentionné pour dépréciation dans les comptes de 1920 et celui que mentionne le bilan du 31 décembre de la même année ; les chiffres étant d'une part \$815,000 et, d'autre part \$667,000. Le ministre passe outre en demandant à la Chambre d'accepter l'état de certains comptables, c'est-à-dire celui de la maison Marwick, Mitchell & Company.

Quelqu'un lui demanda en outre si l'item de \$22,000 représentait le total des obligations en souffrance à cette date, selon que le marque le compte de l'exploitation pour 1920. Il a été dit devant la Chambre que, dans la seule ville d'Halifax, le montant de ces obligations est de \$100,000, et des marins d'autres ports ont fait voir que la marine marchande a de pareilles dettes en souffrance, dans les villes où elle a fait affaire. Cela étant, il n'est que juste, je pense, d'attendre du ministre qu'il nous donne des explications complètes.

Pour ce qui est de la vérification des comptes, nous avons dans les bureaux de l'auditeur général une comptabilité à nous.

C'est le seul auquel nous puissions nous adresser pour obtenir des renseignements exacts, et si quelqu'un d'entre nous n'est pas satisfait d'un exposé financier comme celui que nous sommes à scruter, on le renvoie à quelque société de comptables que le comité, comme corps public, ne connaît pas. Il y a plus, en vérifiant par l'entremise du bureau de l'auditeur général, nous retenons le droit de scruter, en tout temps, n'importe quel item qu'il y a lieu d'élucider, et d'exiger le dépôt de tous les documents qui s'y rattachent. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de scruter les opérations ni aucuns autres comptes de la marine mar-